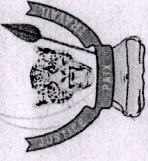


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 020/2023

A LA SOCIETE PRODIMPEX SA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 09/DGDA/CGPMP/2022, conclu avec la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA », pour un montant total hors taxe de francs congolais sept cent nonante-huit millions cent trente-sept mille quatre cent cinquante-six, quatre-vingt-neuf centimes (CDF 798 137 456,89) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais cinq millions cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-deux, vingt centimes (CDF 5 586 962,20).

Fait à Kinshasa, le 16/02/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêché  
Benoît KALIKAT KALEMBE  
Directeur Général Adjoint ai

